

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2023 A 18 H**

Date de la convocation : 27/03/2023
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 6
en absence excusée avec pouvoir : 1
en absence excusée : 1
votants : 7

Le lundi 3 avril 2023 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Éric.

Etaient excusés : PAILLARD Gérald, POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022
 - Affectation des résultats 2022
 - Taxes 2023
 - Subventions 2023
 - Budget primitif 2023
 - Délibération carte communale
 - Délibération Agent technique
 - Informations et questions diverses
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2023.

I – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 :

Madame le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le trésorier à la clôture de l'exercice 2022.

Le premier Adjoint, Éric Sauty, a présenté au Conseil le compte administratif 2022, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 156 583,46 €
Recettes réalisées : 204 678,44 €

Investissement :

Dépenses réalisées : 126 133,20 €
Recettes réalisées : 114 233,44 €

Résultat à la clôture :

Investissement : - 11 899,76 €
Fonctionnement : 48 094,98 €
Résultat global : 36 195,22 €

Pour le vote, Mme le Maire quitte la salle et le premier Adjoint prend la présidence de la séance.

- Après délibération, le Conseil municipal, par 7 voix, 0 contre et 0 abstention, approuve le compte administratif 2022.
- Le Conseil approuve le compte de gestion 2022 comme étant conforme au compte administratif 2022 voté précédemment.

II – Affectation des résultats 2022 :

Après présentation des chiffres, le Conseil Municipal délibère et décide, par 7 voix, d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent global cumulé au 31/12/2022 : 270 115,66 €
- Affectation obligatoire :
 - Solde disponible à affecter en fonctionnement : 165 409,74 €
 - Total affecté au cpte 1068 (investissement) : 104 705,92 €

III – Taxes 2023 :

Le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour ne pas augmenter le niveau des taxes 2023, identique depuis 2021 :

- Taxe foncière sur bâti : 31,83 %
- Taxe foncière sur non bâti : 20,13 %
- Taxe habitation : 10,43 %
- CFE : 12,22 %.

IV – Subventions 2023 :

Au vu des demandes formulées, le Conseil accorde les subventions suivantes pour un montant total de 590 €. La demande de l'Association JM3 est en attente de renseignements complémentaires.

- ADMR (5 habitants bénéficiaires) : 200 €
- La Clique de Lacanche : 100 €
- MFR (Formation : 1 élève de Maligny) : 120 €
- CFA (1 élève de Maligny) : 120 €
- Association du musée de la Lime : 50 €.

V – Budget primitif 2023 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 299 235,00 €
- Recettes : 337 801,74 €

Investissement :

- Dépenses : 265 608,92 €
- Recettes : 265 608,92 €.

- Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation du budget 2023.

VI – Délibération carte communale :

La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes n'ayant pas élaboré de Plan local d'urbanisme (PLU). Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire.

Elle les protège également contre un éventuel PLUI (intercommunal).

Nous bénéficierons des conseils du CAUE, auquel nous adhérons mais nous aurons besoin des services d'un analyste.

L'élaboration de la carte dure deux ans et coûtera environ 15 000 € avec possibilité de subventions.

Mme la Sous-préfète, au courant de notre démarche, nous a proposé son soutien. Et nous solliciterons également l'aide de Mme Marie QUIQUEMELLE, Cheffe de projet des Petites villes de demain à Arnay-le-Duc.

- Le Conseil municipal approuve l'intérêt de cette carte et autorise Mme le Maire à en faire la démarche.

VII – Délibération pour l'emploi d'agent technique :

Possibilité de prolongation du CCD pour 6 mois si fin de l'arrêt maladie.

VIII- Informations et questions diverses :

- 14 Juillet : Le Conseil propose la plantation d'un ginkgo biloba ou d'un tilleul dès à présent, qui sera inaugurée le 14 juillet avec les habitants et suivie d'un apéritif. Pour animer la cérémonie, Marc propose que des photos des participants et/ou des dessins d'enfants soient enfermés dans une capsule temporelle qui serait enfouie à l'occasion.

- Bois : Nous sommes toujours en attente de la réponse de la Préfecture sur la gestion de nos bois communaux.

- Une subvention à hauteur de 50 % est actuellement allouée pour l'archivage des documents administratifs, proposition à envisager.

- Les chemins ruraux doivent être désormais géolocalisés, mesurés et porter un nom si inexistant, Eric Sauty et Marc Hannover en sont chargés.

- La commission Travaux doit se réunir rapidement pour finaliser la hauteur des trottoirs route d'Arnay. Les membres du Conseil confient cette finalisation à Daniel Fleurisson.

- Un courrier est adressé à Maître Nicolardot en vue de constituer un dossier de succession vacante à adresser au Service civil du parquet de Dijon concernant la maison de Mme Labussière, ce qui permettra de déclarer cette maison sans maître et de continuer les démarches à effectuer.

- Le SICECO propose une subvention pour tous travaux améliorant l'éclairage public. Dossier à constituer pour 2024.

- Demande d'un conseiller municipal de reconnaître le travail de Daniel Fleurisson sous forme de prime ou d'indemnité. Mme le Maire est chargée de se renseigner afin de concrétiser cette demande.

Clôture de séance à 21 h 20.